

CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 21 mai 2026 à LANESTER

L'An Deux Mil Vingt Six, le 21 mai à 12 heures 10, les actionnaires du CREDIT MUTUEL ARKEA se sont réunis en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE au Parc des Expositions de Lorient à LANESTER (56600), 286 rue Rouget de Lisle.

Un dispositif de suivi à distance a été déployé pour les actionnaires ne pouvant être présents.

Les actionnaires ont été convoqués par courrier électronique, l'avis de convocation ayant été également diffusé sur le site intranet Ark'envie.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-107, R. 225-61 et R. 225-97 du Code de commerce, les actionnaires ont été invités à voter par correspondance de manière dématérialisée entre le 5 mai 2026 à 10 heures et le 20 mai 2026 à 15 heures au moyen d'un site internet dédié.

L'organisation du scrutin et le dépouillement des suffrages exprimés ont été placés sous la responsabilité du Secrétariat Général du Crédit Mutuel Arkéa et de la Direction de l'Inspection générale et du Contrôle périodique.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien CARMONA, Président du Conseil d'administration.

Afin de constituer le bureau de l'Assemblée, Madame Hélène GUILLEMOT, Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel du Plouay et Monsieur Didier GRIMAUD, Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Cognac, sont nommés comme assesseurs.

Monsieur Sébastien BONFILS, Secrétaire Général & Directeur Juridique du Crédit Mutuel Arkéa est désigné secrétaire de séance.

Ce dernier rappelle que l'Assemblée générale ordinaire délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des droits de vote, et qu'elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

A l'issue de la période de vote, 295 actionnaires représentant 295 voix sur un total de 297 actionnaires représentant 297 voix au jour de la convocation ont émis et exprimé leurs suffrages sur le site de vote.

Le quorum requis par les statuts est réuni, l'assemblée a dès lors valablement délibéré.

Par ailleurs sont déposés sur le bureau et mis à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes
- un exemplaire des statuts
- le document d'enregistrement universel 2025 du groupe Crédit Mutuel Arkéa comprenant le rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux 2025, le rapport 2025 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de durabilité
 - les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, les comptes globalisés et consolidés de l'exercice 2025

- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2025
- les bilans et les comptes de résultat sociaux, globalisés et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025
- le rapport du Comité de mission
- le projet des résolutions
- le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises au vote.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice 2025
- Rapport 2025 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- Document d'Enregistrement Universel 2025 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Rapport du Comité de mission
- Rapports des Commissaires aux comptes sur :
 - les comptes sociaux de l'exercice 2025
 - les opérations visées à l'article L 225-38 du Code du commerce
 - les comptes globalisés et consolidés 2025 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Approbation des comptes, du bilan de l'exercice 2025 et affectation du résultat
- Constatation de l'absence de variation du capital social
- Approbation des comptes globalisés et consolidés 2025 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Avis consultatif sur les rémunérations attribuées à la population des preneurs de risques de Crédit Mutuel Arkéa
- Approbation de l'enveloppe globale des rémunérations attribuables au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président rappelle à l'assemblée que les questions éventuelles pourront être posées à l'issue de la présentation des éléments clés.

Il ouvre la présentation de l'ordre du jour en évoquant les rapports relatifs aux comptes de l'exercice 2025 et le rapport de durabilité. Il cède la parole à Monsieur Pierre CLAVIÉ, Commissaire aux comptes associé du cabinet PriceWaterhouseCoopers et Monsieur Pascal TOUSSAINT, Commissaire aux comptes associé du cabinet Deloitte, pour communiquer à l'Assemblée la synthèse des travaux menés et des rapports élaborés par le collège des commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les actionnaires ne formulent aucune observation.

Julien CARMONA aborde ensuite la composition du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Concernant les renouvellements, la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne propose le renouvellement des mandats de Madame Valérie BLANCHET-LECOQ, de Monsieur Philippe CHUPIN, de Monsieur Stéphane CLOAREC, de Monsieur Yvon ERHEL, et de Monsieur Dominique TRUBERT.

Le renouvellement du mandat de Madame Monique HUET, administratrice non issue du mouvement coopératif, est également proposé.

Concernant les mouvements, le mandat de Monsieur Patrick LE PROVOST arrive à échéance en application des dispositions statutaires. La fédération du Crédit Mutuel de Bretagne propose d'élire en remplacement Monsieur Nicolas CADIEU.

S'agissant de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, il est pris acte de la démission de Madame Sophie VIOLLEAU. En remplacement du mandat vacant, il est proposé la candidature de Madame Sabrina MARIE pour la durée du mandat restant à courir.

Par ailleurs, le mandat de Madame Valérie BARLOIS-LE ROUX, administratrice non issue du mouvement coopératif, arrive à son terme. Il est proposé la candidature de Monsieur Charles DE BOISRIOU pour la remplacer.

Enfin, le mandat de Monsieur Frédéric LEMOINE, censeur non issu du mouvement coopératif, arrive à son terme. Il est proposé la candidature de Monsieur Cyril ROUX pour le remplacer.

Julien CARMONA rend hommage aux trois membres sortant en les remerciant pour leur implication au sein du conseil. Cet hommage est suivi des applaudissements nourris de la salle.

A l'issue de cette présentation, Julien CARMONA sollicite l'Assemblée sur d'éventuelles questions. Aucune interrogation n'étant formulée tant sur place qu'à distance, il cède la parole à Sébastien BONFILS pour le prononcé des résultats obtenus.

1^{ère} résolution

Approbation des comptes annuels et du bilan de l'exercice 2025, quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2025

La résolution est adoptée avec 293 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

2^{ème} résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

La résolution est adoptée avec 292 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

3^{ème} résolution

Affectation du résultat 2025 et fixation du dividende

L'Assemblée générale constate que le résultat social de l'exercice 2025 s'élève à 29 601 764,47 euros et, en conséquence, décide :

- de fixer le taux de rémunération du capital social à 2,00 %
- d'affecter comme suit et conformément aux statuts (art.33), ledit résultat de l'exercice :

. Réserve légale (15 % du résultat net)	4 440 264,67 €
. Rémunération du capital	25 161 499,80 €
. Réserves spéciales (article 238 bis AB CGI)	0,00 €

Il a été versé une rémunération de 2,30% au titre de 2022, 3,10% au titre de 2023, 2,70% au titre de 2024.

La résolution est adoptée avec 288 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS.

4^{ÈME} RÉSOLUTION

Constatation de l'absence de variation du capital social sur l'exercice 2025

L'Assemblée générale constate que le capital social s'élève, au 31 décembre 2025, à la somme de 1 258 074 990,00 euros et s'élevait également à 1 258 074 990,00 euros au 31 décembre 2024 soit une absence de variation sur la période.

La résolution est adoptée avec 294 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

5^{ÈME} RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport annuel du groupe Crédit Mutuel Arkéa et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels globalisés et les comptes consolidés, approuve les comptes globalisés et les comptes consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

La résolution est adoptée avec 294 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

6^{ÈME} RÉSOLUTION

Avis consultatif sur la rémunération versée en 2025 aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, consultée en application des dispositions de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, approuve l'enveloppe globale des rémunérations d'un montant de 22 965 056 euros, versées durant l'exercice 2025 à l'ensemble des personnes constituant la population régulée - justifiant du statut de dirigeants effectifs ou appartenant aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Crédit Mutuel Arkéa.

Cette enveloppe concerne 112 personnes collaborateurs et administrateurs de Crédit Mutuel Arkéa.

La résolution est adoptée avec 268 voix POUR, 9 voix CONTRE et 18 ABSTENTIONS.

7^{ÈME} RÉSOLUTION

Fixation du montant de l'enveloppe globale des rémunérations (indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative) attribuables au Conseil d'administration

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce et à l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, décide d'allouer au Conseil d'administration à titre de rémunération (indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative) la somme maximale de 1 600 000,00 (un million six cents mille) euros bruts pour l'exercice en cours.

Cette somme est équivalente à celle allouée sur les exercices précédents.

Le Conseil d'administration pourra répartir ce montant entre ses membres en application des dispositions retenues par le comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La résolution est adoptée avec 273 voix POUR, 9 voix CONTRE et 13 ABSTENTIONS.

8^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Madame Valérie BLANCHET-LECOQ en qualité d'administratrice - proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Valérie BLANCHET-LECOQ arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 287 voix POUR, 3 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

9^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Monsieur Philippe CHUPIN en qualité d'administrateur - proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CHUPIN arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 283 voix POUR, 3 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS.

10^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Monsieur Stéphane CLOAREC en qualité d'administrateur - proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane CLOAREC arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 287 voix POUR, 3 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

11^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Monsieur Yvon ERHEL en qualité d'administrateur - proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yvon ERHEL arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 286 voix POUR, 1 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS.

12^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Madame Monique HUET en qualité d'administratrice non issue du mouvement coopératif - proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Monique HUET arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition du comité des nominations et de la gouvernance de Crédit Mutuel Arkéa, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 286 voix POUR, 4 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

13^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Monsieur Dominique TRUBERT en qualité d'administrateur - proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique TRUBERT arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 288 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS.

14^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Monsieur Patrick LE PROVOST en qualité d'administrateur - candidature de Monsieur Nicolas CADIEU

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick LE PROVOST arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, et ne peut être renouvelé en application des dispositions statutaires, décide d'élire, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, Monsieur Nicolas CADIEU, pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 288 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

15^{ÈME} RÉSOLUTION

Prise d'acte de la démission de Madame Sophie VIOLLEAU - candidature de Madame Sabrina MARIÉ

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Sophie VIOLLEAU de son mandat d'administratrice à effet du 11 décembre 2025 et décide d'élire, en remplacement du mandat vacant, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Madame Sabrina MARIE pour la durée du mandat restant à courir.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 289 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

16^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Madame Valérie BARLOIS-LEROUX en qualité d'administratrice non issue du mouvement coopératif - candidature de Monsieur Charles DE BOISRIOU

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice, non issue du mouvement coopératif, de Madame Valérie BARLOIS-LEROUX arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, en accord avec l'intéressée, de ne pas le renouveler et d'élire, sur proposition du comité des nominations et de la gouvernance de Crédit Mutuel Arkéa, Monsieur Charles DE BOISRIOU pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 283 voix POUR, 1 voix CONTRE et 11 ABSTENTIONS.

17^{ÈME} RÉSOLUTION

Echéance du mandat de Frédéric LEMOINE en qualité de censeur non issu du mouvement coopératif - candidature de Monsieur Cyril ROUX

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de censeur, non issu du mouvement coopératif, de Monsieur Frédéric LEMOINE arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, en accord avec l'intéressé, de ne pas le renouveler et d'élire, sur proposition du comité des nominations et de la gouvernance de Crédit Mutuel Arkéa, Monsieur Cyril ROUX pour une durée de 3 (trois) ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution est adoptée avec 286 voix POUR, 1 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS.

18^{ÈME} RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

La résolution est adoptée avec 294 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 12 heures 30.

Le secrétaire

SEBASTIEN BONFILS

Signé par :
 SEBASTIEN BONFILS
16FEDFD2B8FE4D7...

Les assesseurs

DIDIER GRIMAUD HELENE GUILLEMOT

Signé par :
 DIDIER GRIMAUD
EB5DE7DC92C54C7...

Signé par :
 HELENE GUILLEMOT
B66A0EB43F6245B...

Le Président

JULIEN CARMONA

Signé par :
 JULIEN CARMONA
53EE7A980F3C4A8...

Comptes au 31 décembre 2025

Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes sociaux du 31.12.2025

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, Banques centrales	1	12 089 929	10 037 407
Effets publics et valeurs assimilées	2	5 540 972	6 213 534
Créances sur les établissements de crédit	3	58 706 891	58 218 523
Opérations avec la clientèle	4	1 113 213	1 704 176
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	10 904 658	9 961 173
Actions et autres titres à revenu variable	6	254 676	263 384
Participations et autres titres détenus à long terme	7	444 989	445 994
Parts dans les entreprises liées	7	6 206 517	6 044 966
Immobilisations incorporelles	8	10 071	10 152
Immobilisations corporelles	8	160 418	155 440
Autres actifs	9	949 593	991 023
Comptes de régularisation	10	677 628	866 742
Total		97 059 556	94 912 514

Passif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers les établissements de crédit	11	72 276 136	69 849 615
Opérations avec la clientèle	12	-1 139 293	318 620
Dettes représentées par un titre	13	18 207 447	17 492 673
Autres passifs	14	1 211 941	606 369
Comptes de régularisation	15	1 173 355	1 195 039
Provisions	16	47 136	40 276
Dettes subordonnées	17	2 366 658	2 442 366
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		539 361	586 373
Capitaux propres hors FRBG	18	2 376 817	2 381 183
Capital souscrit		1 258 075	1 258 075
Primes d'émission		9 837	9 837
Réserves		1 074 713	1 068 717
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 590	4 579
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		29 602	39 975
Total		97 059 556	94 912 514

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés	22	3 895 327	3 251 999
Engagements de financement		510 014	507 645
Engagements de garantie		3 373 541	2 741 166
Engagements sur titres		11 772	3 188
Engagements reçus	22	13 721 206	13 300 722
Engagements de financement		13 329 718	12 858 440
Engagements de garantie		232 693	261 933
Engagements sur titres		158 794	180 349
Instruments financiers à terme	23	146 843 408	142 086 122

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	24	4 051 490	5 007 254
Intérêts et charges assimilées	24	-4 296 379	-5 272 284
Revenus des titres à revenu variable	25	302 795	338 212
Commissions (produits)	26	57 489	68 586
Commissions (charges)	26	-73 994	-73 457
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	939	-30
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	26 303	-2 721
Autres produits d'exploitation bancaire		3 160	3 326
Autres charges d'exploitation bancaire		-5 596	-5 114
PRODUIT NET BANCAIRE		66 207	63 772
Charges générales d'exploitation	28	-110 395	-179 482
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 171	-4 361
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-49 358	-120 071
Coût du risque	29	-2 904	-3 070
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-52 262	-123 141
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	-26 204	-43 241
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		-78 466	-166 382
Résultat exceptionnel	31	-21 224	-71
Impôt sur les bénéfices	32	82 279	105 057
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		47 013	101 371
RÉSULTAT NET		29 602	39 975



Annexe

Comptes sociaux du 31.12.2025

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives. Elle est régie par :

- La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Les articles L231-1 à L231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- Les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- Les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- Les articles L512-55 à L512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- Les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur

Faits marquants

Le 28 janvier 2025, le Conseil d'administration a validé le nouveau plan stratégique.

Avec **Faire 2030**, le Groupe a l'ambition d'être un acteur majeur du développement durable des territoires, en conquête dans ses fédérations et caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, mais aussi au niveau national, où ses filiales spécialisées vont accentuer leur présence et leur engagement.

La mise en œuvre d'une promesse client, « **Avec vous, de toutes nos forces** », commune à l'ensemble des entités du Groupe traduit l'engagement collectif, au service de la satisfaction des sociétaires et clients.

Au 31 décembre 2025, le produit net bancaire est stable et ressort à 66 M€.

Les frais de gestion sont en repli, en lien avec la maîtrise des dépenses et la révision de la politique d'allocation des coûts mutualisés au sein du groupe.

L'impôt sur les bénéfices intègre les effets de la surtaxe exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés à laquelle le groupe d'intégration fiscale, dont Crédit Mutuel Arkéa est tête de groupe, est soumis.

Le résultat net ressort à 30 M€.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement ANC 2014-07 a fait l'objet d'une modification par le règlement ANC 2023-03 qui matérialise la suppression des transferts de charges.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de créances rattachées sur établissements de crédit. Leur amortissement figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne n'est pas inclus dans les créances sur établissements de crédit à l'actif: il est présenté, conformément à l'article 1121-3, en déduction des encours de dépôts collectés par l'établissement au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire figurant le poste opérations avec la clientèle au passif.

Conformément aux règles précisées dans les articles L211-36 et suivants du code monétaire et financier, les opérations de pension entre établissements se retrouvant dans la situation où ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la même contrepartie sont compensées. Le montant des compensations des pensions impacte les postes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Le détail de cet impact figure dans les notes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Le classement des créances restructurées en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie au sens du quatrième alinéa de l'article 2221-1 de l'ANC 2014-07 est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Conformément au défaut Bâlois, une période probatoire de 3 mois minimum est appliquée durant laquelle l'emprunteur est maintenu en défaut, suite à cette période, le retour en sain est conditionné à la validation à dire d'expert ou à l'absence d'incident pendant la période probatoire.

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique coût du risque, à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément à la PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert.

Les dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire.

Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

La perte prévisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut et de la valeur de la garantie.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisé, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs ; la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte de créances irrécouvrables.

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement ou de la catégorie titres de transaction avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique coût du risque.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'exercer une influence notable. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité, pour chaque titre, s'appuie sur des méthodes d'évaluation fondées soit sur des approches de marché (multiples, benchmarks sectoriels, cours de bourse moyen...), des approches par les résultats (actualisation des flux futurs, DCF - Discounted Cash-Flows, DDM - Dividend Discount Model, ...) ou des approches par les coûts (actif net réévalué), permettant ainsi d'apprécier les perspectives de rentabilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Zone de jugement et d'estimation

La détermination des justes valeurs des titres de capitaux propres en portefeuille est déterminée notamment en appliquant les recommandations de l'IPEV Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation) :

- La juste valeur est établie sur la base des informations connues et connaissables à date d'évaluation
- Les mesures gouvernementales (dont les mesures trésorerie) sont intégrées si elles sont assurées
- Le poids relatif des transactions récentes doit être considéré pour réaliser l'évaluation
- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché dans l'environnement actuel

La société Crédit Mutuel Arkéa détient des émissions structurées action valorisées selon la méthode Monte Carlo Heston Local Volatility.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

WB

Instruments de taux

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêté.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

L'article 2526-1 de l'ANC 2014-07 prévoit que les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat ou d'un ensemble de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises inscrits dans les catégories a), b) ou c) de l'article 2522-1 sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du ou des contrats concernés. Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis. Ces règles s'appliquent quelle que soit la dénomination des soultes. Pour l'application du présent règlement est considérée comme assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises une opération par laquelle un établissement transfère ce contrat d'une contrepartie originelle à une autre contrepartie, avec l'accord de chacune d'elles, selon des formes juridiques adéquates et éventuellement avec le versement d'une soulte.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Gros œuvres	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clots et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 15 ans
Mobiliers	10 ans
Matériels électroniques & de sécurité	3 à 10 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 8 ans
Portefeuilles de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception

détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles. En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Solution informatique

Une solution informatique est un ensemble organisé de fonctionnalités logicielles (programmes, codes, paramétrages...) apte à satisfaire les besoins des utilisateurs en vue notamment de stocker, manipuler, transformer, produire, sécuriser des données, d'y accéder ou encore de les transmettre. Une solution informatique peut être un projet unique ou un ensemble de sous-projets.

Toute solution informatique porteuse d'avantages économiques futurs pour l'entité et utilisée au-delà d'un exercice, constitue une immobilisation incorporelle.

Conformément au règlement ANC 2023-05 modifiant le règlement ANC 2014-03, le coût d'entrée des solutions informatiques peut être défini :

- par le coût d'acquisition en respectant les règles générales de reconnaissance d'un actif incorporel,
- ou par le coût de production comprenant les coûts engagés par l'entité, dès lors que l'ensemble des conditions d'activation sont remplies, il comprend les seuls coûts directement attribuables à la solution informatique et nécessaire à sa production.

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23 novembre 2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

Il est fait application du règlement ANC n°2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes et plans épargne logement. "La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ces évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique frais de personnels.

Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique provisions au bilan. Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux.

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Péréquation

Crédit Mutuel Arkéa n'a pas participé au mécanisme de péréquation interne aux entités mutualistes de Crédit Mutuel Arkéa au cours de cet exercice.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Caisses, Banques Centrales

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	26 979	27 660
Banques centrales	12 062 949	10 009 747
TOTAL	12 089 929	10 037 407

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	4 424 284	1 092 066	5 516 350	5 117 899	1 089 388	6 207 287
Créances rattachées	39 938	4 680	44 618	34 939	4 680	39 619
TOTAL BRUT	4 464 222	1 096 746	5 560 968	5 152 838	1 094 068	6 246 906
Dépréciations	-19 996		-19 996	-33 372		-33 372
TOTAL NET	4 444 225	1 096 746	5 540 972	5 119 466	1 094 068	6 213 534
Plus et moins-values latentes (1)	-39 024	0	-39 024	-68 269	-	-68 269
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-3 583	-6 690	-10 272	-34 084	-8 271	-42 355

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2025, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres et aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	17 974 606		17 974 606	17 911 818		17 911 818
Prêts, valeurs reçues en pension (1)		39 678 248	39 678 248		39 297 009	39 297 009
Créances rattachées	2 359	1 051 679	1 054 037	180	1 009 516	1 009 696
TOTAL	17 976 964	40 729 927	58 706 891	17 911 998	40 306 525	58 218 523

(1) Au 31.12.2025, le montant des pensions compensées est de 3 464 283 milliers d'euros contre 2 986 028 milliers d'euros au 31.12.2024.

L'épargne centralisée présentée dans les créances sur les établissements de crédit correspond au montant à payer à la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du dernier appel du mois, soit 127 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Actifs subordonnés

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les établissements de crédit	700 262	681 581

VB

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Encours brut	Dont Encours Douteux (1)	Dépréciations (2)	TOTAL	Encours brut	Dont Encours Douteux	Dépréciations	TOTAL
Créances commerciales	2 564	158	-151	2 413	2 831	326	-285	2 546
Encours	2 564	158	-151	2 413	2 831	326	-285	2 546
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et crédits	636 624	10 174	-8 157	628 467	1 289 095	11 289	-9 096	1 279 999
Encours	632 406	6 835	-4 771	627 635	1 283 340	7 388	-5 179	1 278 161
Créances rattachées	4 218	3 339	-3 386	832	5 755	3 901	-3 917	1 838
Comptes ordinaires	483 649	1 507	-1 316	482 333	422 780	1 285	-1 149	421 631
Encours	483 476	1 507	-1 316	482 160	420 842	1 285	-1 149	419 693
Créances rattachées	173	-	-	173	1 938	-	-	1 938
TOTAL	1 122 837	11 839	-9 624	1 113 213	1 714 706	12 900	-10 530	1 704 176

(1) Dont créances douteuses en douteux compromis : 9 393 milliers d'euros au 31.12.2025 et 10 767 milliers d'euros au 31.12.2024.

(2) Dont dépréciations sur douteux compromis : 8 432 milliers d'euros au 31.12.2025 et 9 455 milliers d'euros au 31.12.2024.

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte de Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 1 056 507 milliers d'euros au 31.12.2025.

Dépréciations et provisions sur le risque de crédit constituées sur les opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2025
Dépréciations déduites de l'actif	10 530	2 186	-3 092	-	9 624
dont douteux compromis	9 455	1 347	-2 370	-	8 432
dont douteux non compromis	1 075	839	-722	-	1 192
Provisions inscrites au passif	9 102	3 386	-2 619	-	9 869
au titre des engagements par signature	8 649	3 353	-2 409	-	9 593
au titre des créances clientèle	453	33	-210	-	276
TOTAL	19 632	5 572	-5 711	-	19 493

WB

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	10 344 854	460 548	10 805 402	-	9 433 304	443 616	9 876 920
Créances rattachées	-	104 216	2 211	106 427	-	95 884	2 257	98 141
TOTAL BRUT	-	10 449 070	462 759	10 911 829	-	9 529 188	445 873	9 975 061
Dépréciations	-	-7 172	-	-7 172	-	-13 888	-	-13 888
TOTAL NET	-	10 441 899	462 759	10 904 658	-	9 515 300	445 873	9 961 173
Plus et moins-values latentes (1)	-	-2 140	-	-2 140	-	-12 133	-	-12 133
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	-13 154	471	-12 682	-	-232	2 262	2 030

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2025, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres à revenu fixe cotés	9 609 882	8 860 451
Obligations et autres titres à revenu fixe non cotés	1 294 776	1 100 722
TOTAL	10 904 658	9 961 173

Obligations et autres titres à revenu fixe par émetteurs

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres émetteurs	10 904 658	9 961 173
TOTAL	10 904 658	9 961 173

W3

Note 6. Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	329 841	-	329 841	-	322 721	-	322 721
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	-	329 841	-	329 841	-	322 721	-	322 721
Dépréciations	-	-75 165	-	-75 165	-	-59 337	-	-59 337
TOTAL NET	-	254 676	-	254 676	-	263 384	-	263 384
Plus et moins-values latentes	-	41 023	-	41 023	-	56 114	-	56 114
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-

En 2025, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Actions et autres titres à revenu variable cotés	40 552	53 506
Actions et autres titres à revenu variable non cotés	214 124	209 878
TOTAL	254 676	263 384

WBS

Note 7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2025
Participations					
Valeur brute	397 912	22 575	-35 914		384 573
Dépréciations	-58 670	-33 423	37 227		-54 866
Valeur nette	339 242	-10 848	1 313		329 707
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	108 891	8 202	-219		116 874
Dépréciations	-2 139	-832	1 379		-1 591
Valeur nette	106 752	7 370	1 160		115 282
Entreprises liées					
Valeur brute	5 755 851	158 698			5 914 549
Mali affecté	312 390				312 390
Dépréciations	-23 275	-47	2 900		-20 422
Valeur nette	6 044 966	158 651	2 900		6 206 517

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 2 616 393 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2025.

Liste des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA BANKING SERVICES (1) Le Bristol, 27 Avenue des Murs du Parc - 94300 VINCENNES	100,00%	108 088	40 616
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	1 902 102	83 936
ARKEA BOURSE RETAIL (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	427 473	29 686
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	338 457	-9 938
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	539 529	30 755
ARKEA CREDIT BAIL (1) 3, Avenue d'Alphas - 35760 SAINT GREGOIRE	100,00%	95 250	30 019
ARKEA FINANCEMENTS ET SERVICES (1) 335, rue Antoine de Saint - Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	280 688	-5 364
ARKEA FONCIERE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	98,08%	121 628	1 544

WB

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA FONCIÈRE RESIDENTIELLE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	18 934	-24
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	163 392	2 230
ARKEA HOME LOANS SFH (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	128 096	2 835
ARKEA SECURITE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	5 826	-4 619
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (1) 1, rue Dôme BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	361 271	9 731
FEDERAL EQUIPEMENTS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	132 768	-116
FEDERAL FINANCE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	210 056	39 990
IZIMMO, (1) 3, rue Edouard Belin 29200 BREST	100,00%	30 068	-1 916
MONEXT (1) Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 PARIS LA DEFENSE - CEDEX	100,00%	94 293	15 556
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE (1)(2) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	83,24%	199 410	6 266
SURAVENIR (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	2 037 592	163 812
SURAVENIR ASSURANCES (1) 2, rue Vasco de Gama - 44800 ST HERBLAIN	100,00%	177 260	20 841

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISES LIÉES (DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %)			
BELLATRIX SAS (1) 18, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxembourg	37,29%	100 895	-319
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL (1) 46, rue du bastion - 75017 PARIS	20,78%	912 248	24 471
SOFIOUEST (3) 38, rue du pré botté - 35000 RENNES	16,44%	78 220	-28 925
ALTHEIS (ex-YOMONI) (3) 231, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS	33,46%	13 095	-3 579

(1) Données sociales non arrêtées et non auditées au 31/12/2025

(2) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(3) Données au 31/12/2024

WB

Opérations avec les entreprises liées et les participations

(En milliers d'euros)

	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU	132 611	127 061	4 409 673	4 266 841
AUTRES EMPLOIS				
Créances	1 514 314	1 465 113	36 919 183	37 445 780
Obligations et autres titres à revenu fixe			4 021 806	3 523 549
TOTAL EMPLOIS	1 646 925	1 592 174	45 350 662	45 236 170
PASSIF				
Dettes		28	43 718 344	43 533 526
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES		28	43 718 344	43 533 526
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement			320 113	285 306
De garantie			1 938 872	1 026 484
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			2 258 985	1 311 790
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie			232 693	261 933
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			232 693	261 933

Au 31.12.2025, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Participations et autres titres détenus à long terme par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Participations et autres titres détenus à long terme cotés	81 017	107 246
Participations et autres titres détenus à long terme non cotés	6 570 489	6 383 714
TOTAL	6 651 506	6 490 960

VPB

Note 8. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	35 849	14	-	35 863
Amortissements	-25 697	-95	-	-25 792
MONTANT NET	10 152	-81	-	10 071
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	242 845	10 073	-695	252 225
Amortissements	-87 320	-5 051	676	-91 697
Dépréciations	-85	-44	19	-110
MONTANT NET	155 440	4 978	-	160 418

Les immobilisations incorporelles sont composées à 19% de fonds commerciaux à fin 2025.

La société détient des terrains d'exploitation pour une valeur de 1 214 milliers d'euros.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds commercial

Eléments constitutifs	Achat	Reçu en apport	Cessions	Montant global	Dépréciations
Fonds commercial CRCMSO	-	6 738	-	6 738	-
Total	-	6 738	-	6 738	-

Note 9. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Etat	70 661	56 608
Prime épargne-logement	18 736	19 790
Impôts différés actifs	4	5
Opérations sur titres	-	-
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	3 211	3 040
Dépôts de garantie versés	785 126	832 954
Autres débiteurs divers	71 855	78 625
TOTAL	949 593	991 023

Note 10. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeurs à l'encaissement	112 619	130 848
Comptes d'ajustement	7 034	6 531
Primes émission TCN et emprunts obligataires	97 491	111 285
Charges constatées d'avance	93 655	95 942
Produits à recevoir	352 151	513 925
Comptes de régularisation divers	14 678	8 212
TOTAL	677 628	866 743

WB

Note 11. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	14 588 948	10 078 844	24 667 793	14 540 056	9 601 734	24 141 790
Emprunts et valeurs données en pension	0	45 739 590	45 739 590	0	43 381 901	43 381 901
Titres donnés en pension livrée (1)	0	894 966	894 966	0	1 185 929	1 185 929
Dettes rattachées	511 921	461 866	973 787	673 082	466 913	1 139 995
TOTAL	15 100 869	57 175 267	72 276 136	15 213 138	54 636 477	69 849 615

(1) Au 31.12.2025, le montant des pensions compensées est de 3 464 283 milliers d'euros contre 2 986 028 milliers d'euros au 31.12.2024.

Note 12. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	915 047	3 910 494	4 825 542	904 149	4 420 818	5 324 967
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	2	84 143	84 144	1	97 576	97 577
Comptes ordinaires	896 268	0	896 268	759 633	0	759 633
Comptes à terme et emprunts	0	2 334 359	2 334 359	0	2 945 338	2 945 338
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Centralisation CDC (1)	-9 300 233	0	-9 300 233	-8 834 205	0	-8 834 205
Dettes rattachées	1 702	18 924	20 627	642	24 668	25 310
TOTAL	-7 487 214	6 347 921	-1 139 293	-7 169 780	7 488 400	318 620

(1) Suite à l'amendement du règlement ANC 2014-07, les montants centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation viennent en déduction des dépôts d'épargne clientèle.

VB

Note 13. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	10 975	276	11 252	11 014	389	11 403
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	4 402 353	49 962	4 452 315	4 904 663	78 492	4 983 155
Emprunts obligataires	13 571 486	172 394	13 743 880	12 352 671	145 443	12 498 115
TOTAL	17 984 814	222 633	18 207 447	17 268 348	224 324	17 492 673

Au 31.12.2025, les primes d'émission s'élèvent à 97 491 milliers d'euros et les primes de remboursement s'élèvent à 75 milliers d'euros.

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Principal	Frais d'émission	Total	Type	Durée en	Taux
12/08/2011	22 000	0	22 000	Obligations internationales	18	E3M + 1.550%
31/10/2011	40 000	0	40 000	Obligations internationales	20	E3M
08/03/2018	19 000	0	19 000	Obligations internationales	12	1.850%
06/09/2018	5 000	0	5 000	Obligations internationales	20	2.850%
21/09/2018	5 000	0	5 000	Obligations internationales	20	2.060%
02/10/2018	5 000	0	5 000	Obligations internationales	23	3.000%
28/12/2018	12 000	0	12 000	Obligations internationales	15	1.860%
25/03/2019	10 000	0	10 000	Obligations internationales	20	2.635%
27/03/2019	10 000	0	10 000	Obligations internationales	15	1.910%
15/04/2019	500 000	0	500 000	Obligations internationales	7	1.625%
23/05/2019	500 000	0	500 000	Obligations internationales	10	1.125%
20/09/2019	36 912	0	36 912	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/09/2019	10 000	0	10 000	Obligations internationales	20	1.165%
03/10/2019	500 000	0	500 000	Obligations internationales	9	0.375%
14/10/2019	25 000	0	25 000	Obligations internationales	17	0.730%
07/05/2020	750 000	0	750 000	Obligations internationales	7	0.875%
14/05/2020	10 000	0	10 000	Obligations internationales	15	1.555%
11/06/2020	750 000	0	750 000	Obligations internationales	9	1.250%
28/10/2020	500 000	0	500 000	Obligations internationales	6	0.010%
09/11/2020	6 756	0	6 756	Obligations internationales	11	Taux indexé
11/01/2021	12 890	0	12 890	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2021	500 000	0	500 000	Obligations internationales	12	0.875%
03/05/2021	19 160	0	19 160	Obligations internationales	10	Taux indexé
25/10/2021	500 000	0	500 000	Obligations internationales	10	0.875%
08/11/2021	10 062	0	10 062	Obligations internationales	11	Taux indexé
18/01/2022	500 000	0	500 000	Obligations internationales	8	0.750%
07/03/2022	7 674	0	7 674	Obligations internationales	4	Taux indexé
03/05/2022	99 996	0	99 996	Obligations internationales	10	Taux indexé
23/06/2022	50 000	0	50 000	Obligations internationales	12	CMS
28/07/2022	90 000	0	90 000	Obligations internationales	8	0.750%
03/08/2022	100 000	0	100 000	Obligations internationales	8	0.750%
19/09/2022	1 000 000	0	1 000 000	Obligations internationales	5	3.375%
23/09/2022	10 000	0	10 000	Obligations internationales	7	E3M+1.780%
01/12/2022	500 000	0	500 000	Obligations internationales	10	4.250%
12/04/2023	100 000	0	100 000	Obligations internationales	10	0.875%
28/04/2023	25 000	0	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé
02/05/2023	19 631	0	19 631	Obligations internationales	10	Taux indexé
19/05/2023	104 000	0	104 000	Obligations internationales	10	3.982%
22/05/2023	50 456	0	50 456	Obligations internationales	8	4.300%
22/05/2023	32 698	0	32 698	Obligations internationales	5	3.700%
22/05/2023	500 000	0	500 000	Obligations internationales	5	3.875%
07/06/2023	25 000	0	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé

W3

29/06/2023	50 000	0	50 000	Obligations internationales	10	0.875%
11/09/2023	5 897	0	5 897	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	57 184	0	57 184	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	61 982	0	61 982	Obligations internationales	5	3.500%
11/09/2023	52 538	0	52 538	Obligations internationales	8	4.000%
02/10/2023	500 000	0	500 000	Obligations internationales	8	4.125%
13/11/2023	19 574	0	19 574	Obligations internationales	5	Taux indexé
13/11/2023	24 742	0	24 742	Obligations internationales	5	Taux indexé
01/12/2023	750 000	0	750 000	Obligations internationales	11	4.125%
09/01/2024	32 058	0	32 058	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2024	34 463	0	34 463	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/04/2024	750 000	-471	749 529	Obligations internationales	9	3.625%
13/05/2024	35 842	0	35 842	Obligations internationales	10	Taux indexé
13/05/2024	72 182	0	72 182	Obligations internationales	10	4.200%
18/06/2024	8 007	0	8 007	Obligations internationales	10	Taux indexé
17/09/2024	77 589	0	77 589	Obligations internationales	13	4.800%
17/09/2024	33 454	0	33 454	Obligations internationales	10	Taux indexé
17/09/2024	65 269	0	65 269	Obligations internationales	11	Taux indexé
23/09/2024	29 726	0	29 726	Obligations internationales	6	Taux indexé
25/10/2024	500 000	-339	499 661	Obligations internationales	10	3.309%
04/11/2024	4 216	0	4 216	Obligations internationales	11	Taux indexé
04/11/2024	8 766	0	8 766	Obligations internationales	11	Taux indexé
14/01/2025	83 498	0	83 498	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/01/2025	52 020	0	52 020	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/01/2025	36 148	0	36 148	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/02/2025	37 061	0	37 061	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/02/2025	27 394	0	27 394	Obligations internationales	10	Taux indexé
22/04/2025	25 146	0	25 146	Obligations internationales	10	Taux indexé
22/04/2025	24 866	0	24 866	Obligations internationales	10	Taux indexé
22/04/2025	31 887	0	31 887	Obligations internationales	10	Taux indexé
06/05/2025	500 000	-353	499 647	Obligations internationales	7	3.307%
27/05/2025	18 434	0	18 434	Obligations internationales	10	Taux indexé
17/07/2025	750 000	-558	749 442	Obligations internationales	10	3.635%
09/09/2025	43 763	0	43 763	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/09/2025	56 431	0	56 431	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/09/2025	27 929	0	27 929	Obligations internationales	10	Taux indexé
15/09/2025	15 647	0	15 647	Obligations internationales	12	4.000%
04/11/2025	86 289	0	86 289	Obligations internationales	13	4.000%
04/11/2025	73 171	0	73 171	Obligations internationales	11	Taux indexé
04/11/2025	36 800	0	36 800	Obligations internationales	11	Taux indexé
05/12/2025	500 000	0	500 000	Obligations internationales	5	3.128%
	13 573 208	-1 722	13 571 486			

WS

Note 14. Autres Passifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	10 491	3 729
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	909 225	328 373
Etat	121 479	109 443
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	50 819	37 344
Charges sociales	23 771	13 726
Versements sur titres restant à effectuer	100 095	100 370
Divers	-3 940	13 384
TOTAL	1 211 941	606 369

Note 15. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	417 085	333 285
Produits constatés d'avance	328 746	386 754
Charges à payer	414 811	458 184
Comptes d'ajustement	5 861	6 179
Comptes de régularisation divers	6 852	10 637
TOTAL	1 173 355	1 195 039

W

Note 16. Provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations	31.12.2025
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	8 649	3 353	-	-2 409	-	9 593
Provisions pour engagement de retraite	22 206	1 318	-	-455	-426	22 643
Provisions pour litiges	1 067	2 441	-345	-360	-	2 803
Provisions épargne-logement	6 011	4 584	-	-	-	10 595
Autres provisions	1 573	80	-	-957	-	696
Provisions pour charges de personnel	770	197	-117	-43	-	807
TOTAL	40 276	11 973	-462	-4 224	-426	47 136
Variation nette					6 861	

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation compris entre 3,46% et 4,11%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0% et 6,17% et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,84% et 3,51%. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Ventilation de la variation nette des provisions :

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Produit net bancaire	6 393	-4 432
Charges générales d'exploitation	-476	2 216
Coût du risque	944	2 009
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
Exceptionnel	-	-
TOTAL	6 861	-207

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement :

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	3 910 494	-2 737	4 420 819	-2 620
Ancienneté de moins de 4 ans	460 729	-580	417 401	-124
Ancienneté de 4 à 10 ans	127 551	-493	649 891	-311
Ancienneté de plus de 10 ans	3 322 215	-1 664	3 353 527	-2 185
Comptes épargne-logement	914 985	-7 335	903 573	-2 922
TOTAL	4 825 480	-10 071	5 324 392	-5 542

VB

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	28 845	-329	19 579	-146
Comptes épargne-logement	14 267	-194	10 173	-322
TOTAL	43 111	-523	29 752	-468

Note 17. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité de remboursement anticipé
Titres subordonnés	30 000	eur	3,40%	14/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	750 000	eur	3,38%	11/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	3,50%	09/02/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	25 000	eur	3,81%	28/01/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	4,81%	15/05/2035	Tier 2	oui
Titres subordonnés	499 720	eur	3,25%	01/06/2026	Tier 2 Capital	non
Dettes rattachées	61 938					
TOTAL	2 366 658					

WS

Note 18. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	1 258 075	-	-	1 258 075
PRIME D'EMISSION	9 837	-	-	9 837
TOTAL RESERVES	1 068 717	5 996	-	1 074 712
Réserve légale	231 418	5 996	-	237 413
Réserves facultatives et statutaires	786 282	-	-	786 282
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	51 017	-	-	51 017
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 579	11	-	4 590
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 975	-39 975	29 602	29 602
Intérêts versés sur actions	-	33 968	-	-
TOTAL	2 381 183	-0	29 602	2 376 817

Le capital est composé de 125 807 499 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 1 258 074 990 euros.

Note 19. Opérations avec les établissements du réseau

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les établissements du réseau	19 911 629	19 651 739
A vue	17 803 754	17 698 593
A terme	2 107 875	1 953 146
Dettes sur les établissements du réseau	11 058 540	10 707 188
A vue	634 355	770 414
A terme	10 424 185	9 936 774

WS

Note 20. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	22 545 450	7 544 917	14 105 182	13 457 304	1 054 038	58 706 891
à vue	17 974 605	0	0	0	2 359	17 976 964
à terme	4 570 844	7 544 917	14 105 182	13 457 305	1 051 679	40 729 927
Créances sur la clientèle	499 963	36 198	156 055	419 992	1 005	1 113 213
créances commerciales	2 413	0	0	0	0	2 413
autres concours à la clientèle	15 389	36 198	156 055	419 993	832	628 467
comptes ordinaires débiteurs	482 160	0	0	0	173	482 333
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 319 878	857 513	3 634 930	4 985 910	106 427	10 904 658
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	15 904 130	3 357 098	20 134 014	31 907 107	973 787	72 276 136
à vue	14 588 948	0	0	0	511 921	15 100 869
à terme	1 315 182	3 357 098	20 134 014	31 907 107	461 866	57 175 267
Opérations avec la clientèle	-4 093 013	2 075 817	381 072	392 061	104 771	-1 139 293
comptes d'épargne à régime spécial	-5 304 067	291 600	194 817	342 958	84 144	-4 390 547
à vue	-8 385 186	0	0	0	2	-8 385 184
à terme	3 081 119	291 600	194 817	342 958	84 143	3 994 637
autres dettes	1 211 053	1 784 217	186 255	49 103	20 627	3 251 254
à vue	896 268	0	0	0	1 702	897 970
à terme	314 785	1 784 217	186 255	49 103	18 924	2 353 284
Dettes représentées par un titre	1 519 115	3 219 786	5 757 507	7 488 407	222 632	18 207 447
bons de caisse	111	4 000	6 865	0	276	11 252
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 019 100	2 708 050	303 223	371 980	49 962	4 452 315
emprunts obligataires	499 904	507 736	5 447 420	7 116 426	172 394	13 743 880

Note 21. Actifs et passifs en devise

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2025 à 204 259 milliers d'euros et 265 546 milliers d'euros.

W3

Note 22. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés	3 895 327	3 251 999
Engagements de financement	510 014	507 645
en faveur des établissements de crédit	231 000	223 926
en faveur de la clientèle	279 014	283 719
Engagements de garantie	3 373 541	2 741 166
d'ordre d'établissements de crédit	90 454	73 834
d'ordre de la clientèle	3 283 087	2 667 332
Engagements sur titres	11 772	3 188
autres engagements donnés	11 772	3 188
Engagements reçus	13 721 206	13 300 722
Engagements de financement	13 329 718	12 858 440
reçus des établissements de crédit	13 329 718	12 858 440
Engagements de garantie	232 693	261 933
reçus des établissements de crédit	232 693	261 933
Engagements sur titres	158 794	180 349
autres engagements reçus	158 794	180 349

Suite à la réforme du dispositif de liquidité en date du 10 octobre 2024 de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Mutuel Arkéa s'engage à constituer un gage-espèces au profit de la CRH qui ne se traduirait par une contribution en trésorerie auprès de la CRH qu'en cas de perte de ratings durant les périodes de pré-testing.

Au 31/12/2025, Crédit Mutuel Arkéa n'a aucune obligation arrivant à échéance avant le 30/09/2026, il n'y a donc aucun engagement de financement données en faveur de la CRH.

Les engagements reçus comprennent la garantie reçue de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 17 milliers d'euros au titre des prêts garantis par l'Etat distribués par Crédit Mutuel Arkéa.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Banque de France	13 739 416	13 596 028
Caisse des Dépôts et Consignations	449 428	495 434
Banque Européenne d'Investissement	522 666	365 044
Arkéa Home Loans SFH	6 399	3 360
Caisse de Refinancement de l'Habitat	3 112	3 061
Arkéa Public Sector SCF	1 187	732
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	986	1 194
TOTAL	14 723 194	14 464 853

WB

Note 23. Opérations sur instruments financiers à terme

Valeur nominale des contrats

Par nature

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL
OPERATIONS FERMES						
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-	-	-
contrats de taux	-	-	-	95 246 020	-	95 246 020
contrats de change	-	-	-	-	-	-
autres opérations	-	-	-	3 715 511	-	3 715 511
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
accords de taux futurs	-	-	-	-	-	-
swaps de taux	128 025 887	-	128 025 887	21 311 496	-	21 311 496
swaps financiers	-	-	-	-	-	-
autres opérations	-	-	-	6 302 155	-	6 302 155
OPERATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux plancher/plafond	-	-	-	-	-	-
achetés	13 407 251	-	13 407 251	5 770 669	4 352 910	10 123 579
vendus	217 449	4 848 552	5 066 002	4 906 427	-	4 906 427
Options de taux, change et autres	-	-	-	-	-	-
achetées	172 135	-	172 135	240 467	-	240 467
vendues	172 135	-	172 135	240 467	-	240 467
TOTAL	141 994 856	4 848 552	146 843 408	137 733 212	4 352 910	142 086 122

(1) Les swaps d'intérêts conclus de gré à gré pour lesquels une compensation centrale est effectuée sont reclassés en opération relevant du gré à gré pour 102 156 956 milliers d'euros en 2025.

Par durée restant à courir

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			
	- de 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
INSTRUMENTS DE TAUX	-	-	-	-
Marché de gré à gré	-	-	-	-
Swaps de taux	11 950 772	47 958 271	68 116 843	128 025 886
Contrats de taux plancher / plafond	3 183 227	11 564 728	4 069 567	18 817 522
Autres options	-	-	-	-
TOTAL	15 133 999	59 522 999	72 186 410	146 843 408

WS

Juste valeur

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
INSTRUMENTS DE TAUX	635 990	195 237
AUTRES OPTIONS	-	-

Note 24. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (1)	3 490 738	-3 503 984	4 576 572	-4 384 274
Opérations avec la clientèle	117 359	-304 205	117 424	-380 609
Obligations et autres titres à revenu fixe	438 239	-488 188	305 152	-507 400
Autres opérations	5 154	-2	8 106	-1
TOTAL	4 051 490	-4 296 379	5 007 254	-5 272 284

(1) Dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 88 416 milliers d'euros au 31.12.2025 et 107 561 milliers d'euros au 31.12.2024.

Note 25. Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Actions et autres titres à revenu variable	109	125
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	302 686	338 087
TOTAL	302 795	338 212

Note 26. Commissions

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	16	-2 629	176	-2 754
Opérations avec la clientèle	1 169	-	4 310	-
Opérations sur titres	582	-1 169	816	-1 195
Opérations de change	100	-	78	-
Opérations sur hors-bilan	2 569	-1 870	-320	7 651
Prestations de services financiers	53 052	-68 326	63 526	-77 159
TOTAL	57 489	-73 994	68 586	-73 457

Note 27. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille

Portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	872	-221
Opérations sur instruments financiers à terme	67	191
De taux d'intérêt	67	191
De cours de change	-	-
Divers	-	-
TOTAL	939	-30

WS

Portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Opérations sur titres de placement	-	-
Plus-values de cession	32 953	34 643
Moins-values de cession	-10 774	-2 799
Dotations aux dépréciations	-23 085	-48 981
Reprises des dépréciations	27 208	14 416
TOTAL	26 303	-2 721

A noter qu'au 31.12.2024, un total de - 13 055 milliers d'euros concernait des titres de participation. Ce montant aurait dû figurer dans la rubrique des gains ou pertes sur actifs immobilisés. Le total de la rubrique gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés aurait ainsi été de + 10 334 milliers d'euros au 31.12.2024.

Note 28. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel	-503 391	-492 741
Salaires et traitements	-288 757	-292 480
Charges sociales	-133 246	-132 837
dont charges de retraite	-31 606	-31 448
Intéressement et participation	-34 749	-23 929
Impôts et taxes afférentes	-46 639	-43 495
Autres frais administratifs	392 996	313 259
Impôts et taxes	-10 138	-14 149
Services extérieurs (1)	-285 274	-289 443
Charges refacturées	688 408	616 851
TOTAL	-110 395	-179 482

(1) Conformément à l'article 27 du règlement ANC n° 2022-06, à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025, les transferts des charges sont supprimés. Au titre de l'exercice 2024, les transferts de charges sont de 401 K€.

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2025	31.12.2024
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 190	1 921
Cadres	3 869	3 858
TOTAL	6 059	5 779

À méthode comparable avec celle de 2025, les effectifs pour l'exercice 2024 sont de 3 873 collaborateurs cadres et 2 263 collaborateurs employés, soit un total de 6 136 personnes.

La rémunération globale allouée aux membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 420 milliers d'euros en 2025 (contre 1 354 milliers d'euros en 2024).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 3 379 milliers d'euros (*) (contre 2 216 milliers d'euros au 31 décembre 2024), y compris l'indemnité de fin de mandat de l'ancienne directrice générale déléguée.

(*) La Directrice générale, la Directrice générale déléguée, les Directeurs généraux délégués.

W3

Note 29. Coût du risque

(En milliers d'euros)

		31.12.2025	31.12.2024
CREANCES	Dotations	-2 041	-1 395
	Reprises utilisées	719	447
	Reprises devenues disponibles	1 695	957
	Récupération sur créances amorties	8	95
	Créances irrécouvrables couvertes	-719	-378
	Créances irrécouvrables non couvertes	-272	-89
RISQUES HORS-BILAN	Dotations	-3 353	-3 790
	Reprises utilisées	-	-
	Reprises devenues disponibles	2 409	1 780
TITRES	Dotations	-1 350	-698
	Reprises	-	-
PROVISIONS POUR AUTRES	Dotations	-	-
RISQUES ET CHARGES	Reprises	-	-
SOLDE		-2 904	-3 070

Note 30. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

	Dotations aux dépréciations (1)	Moins-values de cessions (2)	Reprises des dépréciations (3)	Plus-values de cessions	31.12.2025
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-	-	113	113
Participations, autres titres détenus à long terme	-31 880	-33 523	39 084	2	-26 317
Parts dans les entreprises liées	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	-31 880	-33 523	39 084	115	-26 204

A noter qu'au 31.12.2024, un total de - 13 055 milliers d'euros figurait dans la rubrique des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés au lieu de la rubrique des gains ou pertes sur actifs immobilisés. Le total de la rubrique gains ou pertes sur actifs immobilisés aurait ainsi été de - 56 296 milliers d'euros au 31.12.2024 après prise en compte de ces opérations.

Note 31. Résultat Exceptionnel

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Péréquation versée	-21 224	-
Charges exceptionnelles diverses	-	-71
Produits exceptionnels divers	-	-
TOTAL	-21 224	-71

VB

Note 32 . Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées (1)	-6 358	912
Apport des filiales intégrées (2)	88 638	104 146
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	-1	-1
TOTAL	82 279	105 057
Résultat avant impôt et FRBG	-99 690	-166 453

(1) Dont contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises : 12 448 milliers d'euros.

(2) Dont contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises : 14 463 milliers d'euros.

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33. Intégration Fiscale

Crédit Mutuel Arkéa est la société mère d'un groupe fiscalement intégré au sens des dispositions des articles 223 et suivants du code général des impôts. Ce groupe comprend au 31.12.2025 : Arkéa Assistance, Arkéa Bourse Retail, Arkéa Direct Bank, Arkéa Lending Services, Arkéa SCD, Arkéa Sécurité, Caisse Régionale du CMSO, Château Calon Ségur, Des 2Terroirs, Izimmo, Les Terroirs de Suravenir, Nextalk, Suravenir, Suravenir Assurances, Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel Sud-Ouest.

Note 34. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 35. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site :

https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_9172/fr/documents-d-enregistrement-universels

Note 36. Rapport de Gestion

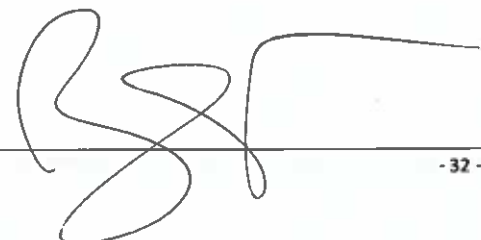
En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon / BREST

Note 37. Evénements post clôture

Néant

Certifiés conformes
6 2110512026



W7

CREDIT MUTUEL ARKEA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation de comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025**

PricewaterhouseCoopers Audit

63, Rue de Villiers

92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

S.A.S au capital de 2 510 460 €

672 006 483 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation de comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée générale

CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou

29480 Le Relecq-Kerhuon

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat de travail de la Directrice générale**

Le conseil d'administration du 27 février 2023 a approuvé les dispositions de l'avenant au contrat de travail de Madame Hélène Bernicot, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa.

L'avenant de suspension au contrat de travail mentionne les dispositions suivantes :

- la date de suspension du contrat de travail,
- les conditions de réintégration en fin de mandat,
- les modalités d'indemnisation en cas de licenciement ou de rupture conventionnelle dans les douze mois suivants la cessation du mandat de Directrice Générale du Crédit Mutuel Arkéa.

Les dispositions de l'avenant au contrat de travail approuvé par le Conseil d'administration du 27 février 2023 dont bénéficient Madame Hélène Bernicot se sont poursuivies au cours de l'année 2025.

- **Accord relatif à l'indemnité de cessation du mandat social du Président du conseil d'Administration**

Le conseil d'administration du 27 février 2023 a approuvé les dispositions de l'accord relatif à l'indemnité de cessation du mandat social de Monsieur Julien Carmona, Président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

L'accord mentionne l'absence d'indemnité en cas de cessation du mandat social, pour quelque cause que ce soit.

Les dispositions de l'accord relatif à l'indemnité de cessation du mandat social approuvé par le Conseil d'administration du 27 février 2023 dont bénéficient Monsieur Julien Carmona se sont poursuivies au cours de l'année 2025.

- **Accord relatif aux modalités de cessation du mandat social de Monsieur Julien Carmona**

Le conseil d'administration du 4 juin 2021 a approuvé les dispositions de l'accord relatif aux modalités de cessation du mandat social de Monsieur Julien Carmona, Président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les dispositions de l'accord approuvé par le Conseil d'administration du 4 juin 2021 relatives à la rémunération et à la garantie contre la perte d'emploi dont bénéficient Monsieur Julien Carmona se sont poursuivies au cours de 2025.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

✓ **Pierre Clavié** ✓ *jolivet nicolas*

Pierre CLAVIE

Nicolas JOLIVET

✓ 

Jean-Vincent COUSTEL  Jean-Marc MICKELER

CREDIT MUTUEL ARKEA

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S au capital de 2 510 460 €
672 006 483 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et
du Centre

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et
du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale

CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crédit Mutuel Arkéa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

Pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit :

- Emission de lettres de confort notamment dans le cadre de programme d'émission obligataires ;
- Rapports relatifs au statut de société à mission ;
- Réalisation de missions de conformité réglementaire.

Pour le cabinet Deloitte & Associés :

- Emission de lettres de confort notamment dans le cadre de programme d'émission obligataires ;
- Rapports relatifs au statut de société à mission.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées** – Note 7 et « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des annexes sur les comptes annuels

Risque identifié

Les postes « Participations et autres titres détenus à long terme » et « Parts dans les entreprises liées » sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette de 6 652 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note « Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels, ils sont comptabilisés pour la valeur la plus faible entre le coût d'achat hors frais d'acquisition et la valeur d'utilité.

Dans le contexte d'incertitude et de tension économique, impactant les résultats et projections financières du groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'entité doit s'assurer de la présence ou non d'indices de pertes de valeur sur ces titres, notamment sur leur prise en compte dans les prévisions réalisées dans les plans d'affaires et sur les variables prises pour l'actualisation des flux en découlant.

La comparaison entre la valeur nette comptable des titres et leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation.

La valeur d'utilité fait l'objet d'une évaluation annuelle qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et des hypothèses macroéconomiques, notamment :

- Le recours à l'actif net réévalué ;
- Le recours à l'évaluation des fonds propres s'appuyant sur des données actuarielles ;
- Le recours à la méthode de la rentabilité future escomptée qui s'appuie sur des données prévisionnelles ainsi qu'un taux d'actualisation et un taux de croissance à l'infini.

Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments pertinents à prendre en compte.

Compte tenu de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Nous avons analysé le processus mis en place par Crédit Mutuel Arkéa pour identifier l'éventuel besoin de dépréciation des titres de participation et évaluer ces dépréciations le cas échéant, ainsi que les contrôles mis en œuvre relatifs à ce processus.

Nos principaux travaux ont été réalisés en mobilisant nos experts en valorisation et ont consisté en :

- une analyse de la justification des méthodes d'évaluation utilisées par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité des participations et des entreprises liées ;
- une analyse technique de la construction d'une sélection de modèles de valorisations ainsi que la revue des hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers retenus ;
- une revue critique d'une sélection de plans d'affaires prévisionnels établis par les directions des entités concernées, et approuvés par le conseil d'administration et apprécié la pertinence du processus budgétaire en réalisant une comparaison des réalisations avec les budgets antérieurs. Une attention particulière a été portée aux impacts du contexte de tension économique portée par une inflation forte et un durcissement des financements qui ont été mis à jour dans ces plans prévisionnels ;
- une revue des analyses de sensibilité conduites à la fois sur les paramètres financiers et sur les plans d'affaires ;
- la réalisation d'une contre-valorisation sur une sélection d'entités.

Enfin nous avons validé les informations communiquées par Crédit Mutuel Arkéa portant sur les titres de participations, figurant en note 7 de l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Crédit Mutuel Arkéa par vos assemblées générales, du 11 mai 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 19^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

✓ **Pierre Clavié**

✓ *jolivet nicolas*

Pierre CLAVIE

Nicolas JOLIVET



Jean-Marc MICKELER

✓ *coustel*

Jean-Vincent COUSTEL

Comptes au 31 décembre 2025

Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes sociaux du 31.12.2025

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, Banques centrales	1	12 089 929	10 037 407
Effets publics et valeurs assimilées	2	5 540 972	6 213 534
Créances sur les établissements de crédit	3	58 706 891	58 218 523
Opérations avec la clientèle	4	1 113 213	1 704 176
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	10 904 658	9 961 173
Actions et autres titres à revenu variable	6	254 676	263 384
Participations et autres titres détenus à long terme	7	444 989	445 994
Parts dans les entreprises liées	7	6 206 517	6 044 966
Immobilisations incorporelles	8	10 071	10 152
Immobilisations corporelles	8	160 418	155 440
Autres actifs	9	949 593	991 023
Comptes de régularisation	10	677 628	866 742
Total		97 059 556	94 912 514

Passif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers les établissements de crédit	11	72 276 136	69 849 615
Opérations avec la clientèle	12	-1 139 293	318 620
Dettes représentées par un titre	13	18 207 447	17 492 673
Autres passifs	14	1 211 941	606 369
Comptes de régularisation	15	1 173 355	1 195 039
Provisions	16	47 136	40 276
Dettes subordonnées	17	2 366 658	2 442 366
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		539 361	586 373
Capitaux propres hors FRBG	18	2 376 817	2 381 183
Capital souscrit		1 258 075	1 258 075
Primes d'émission		9 837	9 837
Réserves		1 074 713	1 068 717
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 590	4 579
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		29 602	39 975
Total		97 059 556	94 912 514

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés	22	3 895 327	3 251 999
Engagements de financement		510 014	507 645
Engagements de garantie		3 373 541	2 741 166
Engagements sur titres		11 772	3 188
Engagements reçus	22	13 721 206	13 300 722
Engagements de financement		13 329 718	12 858 440
Engagements de garantie		232 693	261 933
Engagements sur titres		158 794	180 349
Instruments financiers à terme	23	146 843 408	142 086 122

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	24	4 051 490	5 007 254
Intérêts et charges assimilées	24	-4 296 379	-5 272 284
Revenus des titres à revenu variable	25	302 795	338 212
Commissions (produits)	26	57 489	68 586
Commissions (charges)	26	-73 994	-73 457
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	939	-30
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	26 303	-2 721
Autres produits d'exploitation bancaire		3 160	3 326
Autres charges d'exploitation bancaire		-5 596	-5 114
PRODUIT NET BANCAIRE		66 207	63 772
Charges générales d'exploitation	28	-110 395	-179 482
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 171	-4 361
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-49 358	-120 071
Coût du risque	29	-2 904	-3 070
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-52 262	-123 141
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	-26 204	-43 241
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		-78 466	-166 382
Résultat exceptionnel	31	-21 224	-71
Impôt sur les bénéfices	32	82 279	105 057
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		47 013	101 371
RÉSULTAT NET		29 602	39 975

Annexe

Comptes sociaux du 31.12.2025

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives. Elle est régie par :

- La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Les articles L231-1 à L231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- Les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- Les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- Les articles L512-55 à L512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- Les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur

Faits marquants

Le 28 janvier 2025, le Conseil d'administration a validé le nouveau plan stratégique.

Avec **Faire 2030**, le Groupe a l'ambition d'être un acteur majeur du développement durable des territoires, en conquête dans ses fédérations et caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, mais aussi au niveau national, où ses filiales spécialisées vont accentuer leur présence et leur engagement.

La mise en œuvre d'une promesse client, «**Avec vous, de toutes nos forces**», commune à l'ensemble des entités du Groupe traduit l'engagement collectif, au service de la satisfaction des sociétaires et clients.

Au 31 décembre 2025, le produit net bancaire est stable et ressort à 66 M€.

Les frais de gestion sont en repli, en lien avec la maîtrise des dépenses et la révision de la politique d'allocation des coûts mutualisés au sein du groupe.

L'impôt sur les bénéfices intègre les effets de la surtaxe exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés à laquelle le groupe d'intégration fiscale, dont Crédit Mutuel Arkéa est tête de groupe, est soumis.

Le résultat net ressort à 30 M€.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement ANC 2014-07 a fait l'objet d'une modification par le règlement ANC 2023-03 qui matérialise la suppression des transferts de charges.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de créances rattachées sur établissements de crédit. Leur amortissement figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne n'est pas inclus dans les créances sur établissements de crédit à l'actif: il est présenté, conformément à l'article 1121-3, en déduction des encours de dépôts collectés par l'établissement au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire figurant le poste opérations avec la clientèle au passif.

Conformément aux règles précisées dans les articles L211-36 et suivants du code monétaire et financier, les opérations de pension entre établissements se retrouvant dans la situation où ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la même contrepartie sont compensées. Le montant des compensations des pensions impacte les postes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Le détail de cet impact figure dans les notes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Le classement des créances restructurées en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie au sens du quatrième alinéa de l'article 2221-1 de l'ANC 2014-07 est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Conformément au défaut Bâlois, une période probatoire de 3 mois minimum est appliquée durant laquelle l'emprunteur est maintenu en défaut, suite à cette période, le retour en sain est conditionné à la validation à dire d'expert ou à l'absence d'incident pendant la période probatoire.

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique coût du risque, à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément à la PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert.

Les dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire.

Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

La perte prévisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut et de la valeur de la garantie.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisé, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs ; la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte de créances irrécouvrables.

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement ou de la catégorie titres de transaction avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique coût du risque.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'exercer une influence notable. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité, pour chaque titre, s'appuie sur des méthodes d'évaluation fondées soit sur des approches de marché (multiples, benchmarks sectoriels, cours de bourse moyen...), des approches par les résultats (actualisation des flux futurs, DCF - Discounted Cash-Flows, DDM - Dividend Discount Model, ...) ou des approches par les coûts (actif net réévalué), permettant ainsi d'apprécier les perspectives de rentabilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Zone de jugement et d'estimation

La détermination des justes valeurs des titres de capitaux propres en portefeuille est déterminée notamment en appliquant les recommandations de l'IPEV Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation) :

- La juste valeur est établie sur la base des informations connues et connaissables à date d'évaluation
- Les mesures gouvernementales (dont les mesures trésorerie) sont intégrées si elles sont assurées
- Le poids relatif des transactions récentes doit être considéré pour réaliser l'évaluation
- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché dans l'environnement actuel

La société Crédit Mutuel Arkéa détient des émissions structurées action valorisées selon la méthode Monte Carlo Heston Local Volatility.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêté.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

L'article 2526-1 de l'ANC 2014-07 prévoit que les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat ou d'un ensemble de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises inscrits dans les catégories a), b) ou c) de l'article 2522-1 sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du ou des contrats concernés. Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis. Ces règles s'appliquent quelle que soit la dénomination des soultes. Pour l'application du présent règlement est considérée comme assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises une opération par laquelle un établissement transfère ce contrat d'une contrepartie originelle à une autre contrepartie, avec l'accord de chacune d'elles, selon des formes juridiques adéquates et éventuellement avec le versement d'une soulte.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Gros œuvres	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clots et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 15 ans
Mobiliers	10 ans
Matériels électroniques & de sécurité	3 à 10 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 8 ans
Portefeuilles de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception

détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles. En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Solution informatique

Une solution informatique est un ensemble organisé de fonctionnalités logicielles (programmes, codes, paramétrages...) apte à satisfaire les besoins des utilisateurs en vue notamment de stocker, manipuler, transformer, produire, sécuriser des données, d'y accéder ou encore de les transmettre. Une solution informatique peut être un projet unique ou un ensemble de sous-projets.

Toute solution informatique porteuse d'avantages économiques futurs pour l'entité et utilisée au-delà d'un exercice, constitue une immobilisation incorporelle.

Conformément au règlement ANC 2023-05 modifiant le règlement ANC 2014-03, le coût d'entrée des solutions informatiques peut être défini :

- par le coût d'acquisition en respectant les règles générales de reconnaissance d'un actif incorporel,
- ou par le coût de production comprenant les coûts engagés par l'entité, dès lors que l'ensemble des conditions d'activation sont remplies, il comprend les seuls coûts directement attribuables à la solution informatique et nécessaire à sa production.

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23 novembre 2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

Il est fait application du règlement ANC n°2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes et plans épargne logement. "La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ces évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique frais de personnels.

Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique provisions au bilan. Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux.

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Péréquation

Crédit Mutuel Arkéa n'a pas participé au mécanisme de péréquation interne aux entités mutualistes de Crédit Mutuel Arkéa au cours de cet exercice.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Caisses, Banques Centrales

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	26 979	27 660
Banques centrales	12 062 949	10 009 747
TOTAL	12 089 929	10 037 407

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

	31.12.2025			31.12.2024		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	4 424 284	1 092 066	5 516 350	5 117 899	1 089 388	6 207 287
Créances rattachées	39 938	4 680	44 618	34 939	4 680	39 619
TOTAL BRUT	4 464 222	1 096 746	5 560 968	5 152 838	1 094 068	6 246 906
Dépréciations	-19 996		-19 996	-33 372		-33 372
TOTAL NET	4 444 225	1 096 746	5 540 972	5 119 466	1 094 068	6 213 534
Plus et moins-values latentes (1)	-39 024	0	-39 024	-68 269	-	-68 269
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-3 583	-6 690	-10 272	-34 084	-8 271	-42 355

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2025, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres et aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	17 974 606		17 974 606	17 911 818		17 911 818
Prêts, valeurs reçues en pension (1)		39 678 248	39 678 248		39 297 009	39 297 009
Créances rattachées	2 359	1 051 679	1 054 037	180	1 009 516	1 009 696
TOTAL	17 976 964	40 729 927	58 706 891	17 911 998	40 306 525	58 218 523

(1) Au 31.12.2025, le montant des pensions compensées est de 3 464 283 milliers d'euros contre 2 986 028 milliers d'euros au 31.12.2024.

L'épargne centralisée présentée dans les créances sur les établissements de crédit correspond au montant à payer à la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du dernier appel du mois, soit 127 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Actifs subordonnés

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les établissements de crédit	700 262	681 581

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Encours brut	Dont Encours Douteux (1)	Dépréciations (2)	TOTAL	Encours brut	Dont Encours Douteux	Dépréciations	TOTAL
Créances commerciales	2 564	158	-151	2 413	2 831	326	-285	2 546
Encours	2 564	158	-151	2 413	2 831	326	-285	2 546
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et crédits	636 624	10 174	-8 157	628 467	1 289 095	11 289	-9 096	1 279 999
Encours	632 406	6 835	-4 771	627 635	1 283 340	7 388	-5 179	1 278 161
Créances rattachées	4 218	3 339	-3 386	832	5 755	3 901	-3 917	1 838
Comptes ordinaires	483 649	1 507	-1 316	482 333	422 780	1 285	-1 149	421 631
Encours	483 476	1 507	-1 316	482 160	420 842	1 285	-1 149	419 693
Créances rattachées	173	-	-	173	1 938	-	-	1 938
TOTAL	1 122 837	11 839	-9 624	1 113 213	1 714 706	12 900	-10 530	1 704 176

(1) Dont créances douteuses en douteux compromis : 9 393 milliers d'euros au 31.12.2025 et 10 767 milliers d'euros au 31.12.2024.

(2) Dont dépréciations sur douteux compromis : 8 432 milliers d'euros au 31.12.2025 et 9 455 milliers d'euros au 31.12.2024.

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte de Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 1 056 507 milliers d'euros au 31.12.2025.

Dépréciations et provisions sur le risque de crédit constituées sur les opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2025
Dépréciations déduites de l'actif	10 530	2 186	-3 092	-	9 624
dont douteux compromis	9 455	1 347	-2 370	-	8 432
dont douteux non compromis	1 075	839	-722	-	1 192
Provisions inscrites au passif	9 102	3 386	-2 619	-	9 869
au titre des engagements par signature	8 649	3 353	-2 409	-	9 593
au titre des créances clientèle	453	33	-210	-	276
TOTAL	19 632	5 572	-5 711	-	19 493

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	10 344 854	460 548	10 805 402	-	9 433 304	443 616	9 876 920
Créances rattachées	-	104 216	2 211	106 427	-	95 884	2 257	98 141
TOTAL BRUT	-	10 449 070	462 759	10 911 829	-	9 529 188	445 873	9 975 061
Dépréciations	-	-7 172	-	-7 172	-	-13 888	-	-13 888
TOTAL NET	-	10 441 899	462 759	10 904 658	-	9 515 300	445 873	9 961 173
Plus et moins-values latentes (1)	-	-2 140	-	-2 140	-	-12 133	-	-12 133
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	-13 154	471	-12 682	-	-232	2 262	2 030

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2025, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres à revenu fixe cotés	9 609 882	8 860 451
Obligations et autres titres à revenu fixe non cotés	1 294 776	1 100 722
TOTAL	10 904 658	9 961 173

Obligations et autres titres à revenu fixe par émetteurs

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres émetteurs	10 904 658	9 961 173
TOTAL	10 904 658	9 961 173

Note 6. Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	329 841	-	329 841	-	322 721	-	322 721
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	-	329 841	-	329 841	-	322 721	-	322 721
Dépréciations	-	-75 165	-	-75 165	-	-59 337	-	-59 337
TOTAL NET	-	254 676	-	254 676	-	263 384	-	263 384
Plus et moins-values latentes	-	41 023	-	41 023	-	56 114	-	56 114
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-

En 2025, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Actions et autres titres à revenu variable cotés	40 552	53 506
Actions et autres titres à revenu variable non cotés	214 124	209 878
TOTAL	254 676	263 384

Note 7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2025
Participations					
Valeur brute	397 912	22 575	-35 914		384 573
Dépréciations	-58 670	-33 423	37 227		-54 866
Valeur nette	339 242	-10 848	1 313		329 707
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	108 891	8 202	-219		116 874
Dépréciations	-2 139	-832	1 379		-1 591
Valeur nette	106 752	7 370	1 160		115 282
Entreprises liées					
Valeur brute	5 755 851	158 698			5 914 549
Mali affecté	312 390				312 390
Dépréciations	-23 275	-47	2 900		-20 422
Valeur nette	6 044 966	158 651	2 900		6 206 517

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 2 616 393 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2025.

Liste des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA BANKING SERVICES (1) Le Bristol, 27 Avenue des Murs du Parc - 94300 VINCENNES	100,00%	108 088	40 616
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	1 902 102	83 936
ARKEA BOURSE RETAIL (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	427 473	29 686
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	338 457	-9 938
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	539 529	30 755
ARKEA CREDIT BAIL (1) 3, Avenue d'Alphasis - 35760 SAINT GREGOIRE	100,00%	95 250	30 019
ARKEA FINANCEMENTS ET SERVICES (1) 335, rue Antoine de Saint - Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	280 688	-5 364
ARKEA FONCIERE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	98,08%	121 628	1 544

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA FONCIÈRE RESIDENTIELLE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	18 934	-24
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	163 392	2 230
ARKEA HOME LOANS SFH (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	128 096	2 835
ARKEA SECURITE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	5 826	-4 619
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (1) 1, rue Dôme BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	361 271	9 731
FEDERAL EQUIPEMENTS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	132 768	-116
FEDERAL FINANCE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	210 056	39 990
IZIMMO, (1) 3, rue Edouard Belin 29200 BREST	100,00%	30 068	-1 916
MONEXT (1) Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 PARIS LA DEFENSE - CEDEX	100,00%	94 293	15 556
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE (1)(2) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	83,24%	199 410	6 266
SURAVENIR (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	2 037 592	163 812
SURAVENIR ASSURANCES (1) 2, rue Vasco de Gama - 44800 ST HERBLAIN	100,00%	177 260	20 841

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISES LIÉES (DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %)			
BELLATRIX SAS (1) 18, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxembourg	37,29%	100 895	-319
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL (1) 46, rue du bastion - 75017 PARIS	20,78%	912 248	24 471
SOFIOUEST (3) 38, rue du pré botté - 35000 RENNES	16,44%	78 220	-28 925
ALTHEIS (ex-YOMONI) (3) 231, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS	33,46%	13 095	-3 579

(1) Données sociales non arrêtées et non auditées au 31/12/2025

(2) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(3) Données au 31/12/2024

Opérations avec les entreprises liées et les participations

(En milliers d'euros)

	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU	132 611	127 061	4 409 673	4 266 841
AUTRES EMPLOIS				
Créances	1 514 314	1 465 113	36 919 183	37 445 780
Obligations et autres titres à revenu fixe			4 021 806	3 523 549
TOTAL EMPLOIS	1 646 925	1 592 174	45 350 662	45 236 170
PASSIF				
Dettes		28	43 718 344	43 533 526
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES		28	43 718 344	43 533 526
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement			320 113	285 306
De garantie			1 938 872	1 026 484
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			2 258 985	1 311 790
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie			232 693	261 933
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			232 693	261 933

Au 31.12.2025, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Participations et autres titres détenus à long terme par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Participations et autres titres détenus à long terme cotés	81 017	107 246
Participations et autres titres détenus à long terme non cotés	6 570 489	6 383 714
TOTAL	6 651 506	6 490 960

Note 8. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	35 849	14	-	35 863
Amortissements	-25 697	-95	-	-25 792
MONTANT NET	10 152	-81	-	10 071
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	242 845	10 073	-695	252 225
Amortissements	-87 320	-5 051	676	-91 697
Dépréciations	-85	-44	19	-110
MONTANT NET	155 440	4 978	-	160 418

Les immobilisations incorporelles sont composées à 19% de fonds commerciaux à fin 2025.

La société détient des terrains d'exploitation pour une valeur de 1 214 milliers d'euros.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds commercial

Éléments constitutifs	Achat	Reçu en apport	Cessions	Montant global	Dépréciations
Fonds commercial CRCMSO	-	6 738	-	6 738	-
Total	-	6 738	-	6 738	-

Note 9. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Etat	70 661	56 608
Prime épargne-logement	18 736	19 790
Impôts différés actifs	4	5
Opérations sur titres	-	-
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	3 211	3 040
Dépôts de garantie versés	785 126	832 954
Autres débiteurs divers	71 855	78 625
TOTAL	949 593	991 023

Note 10. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeurs à l'encaissement	112 619	130 848
Comptes d'ajustement	7 034	6 531
Primes émission TCN et emprunts obligataires	97 491	111 285
Charges constatées d'avance	93 655	95 942
Produits à recevoir	352 151	513 925
Comptes de régularisation divers	14 678	8 212
TOTAL	677 628	866 743

Note 11. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	14 588 948	10 078 844	24 667 793	14 540 056	9 601 734	24 141 790
Emprunts et valeurs données en pension	0	45 739 590	45 739 590	0	43 381 901	43 381 901
Titres donnés en pension livrée (1)	0	894 966	894 966	0	1 185 929	1 185 929
Dettes rattachées	511 921	461 866	973 787	673 082	466 913	1 139 995
TOTAL	15 100 869	57 175 267	72 276 136	15 213 138	54 636 477	69 849 615

(1) Au 31.12.2025, le montant des pensions compensées est de 3 464 283 milliers d'euros contre 2 986 028 milliers d'euros au 31.12.2024.

Note 12. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	915 047	3 910 494	4 825 542	904 149	4 420 818	5 324 967
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	2	84 143	84 144	1	97 576	97 577
Comptes ordinaires	896 268	0	896 268	759 633	0	759 633
Comptes à terme et emprunts	0	2 334 359	2 334 359	0	2 945 338	2 945 338
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Centralisation CDC (1)	-9 300 233	0	-9 300 233	-8 834 205	0	-8 834 205
Dettes rattachées	1 702	18 924	20 627	642	24 668	25 310
TOTAL	-7 487 214	6 347 921	-1 139 293	-7 169 780	7 488 400	318 620

(1) Suite à l'amendement du règlement ANC 2014-07, les montants centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation viennent en déduction des dépôts d'épargne clientèle.

Note 13. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	10 975	276	11 252	11 014	389	11 403
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	4 402 353	49 962	4 452 315	4 904 663	78 492	4 983 155
Emprunts obligataires	13 571 486	172 394	13 743 880	12 352 671	145 443	12 498 115
TOTAL	17 984 814	222 633	18 207 447	17 268 348	224 324	17 492 673

Au 31.12.2025, les primes d'émission s'élèvent à 97 491 milliers d'euros et les primes de remboursement s'élèvent à 75 milliers d'euros.

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Principal	Frais d'émission	Total	Type	Durée en	Taux
12/08/2011	22 000	0	22 000	Obligations internationales	18	E3M + 1.550%
31/10/2011	40 000	0	40 000	Obligations internationales	20	E3M
08/03/2018	19 000	0	19 000	Obligations internationales	12	1.850%
06/09/2018	5 000	0	5 000	Obligations internationales	20	2.850%
21/09/2018	5 000	0	5 000	Obligations internationales	20	2.060%
02/10/2018	5 000	0	5 000	Obligations internationales	23	3.000%
28/12/2018	12 000	0	12 000	Obligations internationales	15	1.860%
25/03/2019	10 000	0	10 000	Obligations internationales	20	2.635%
27/03/2019	10 000	0	10 000	Obligations internationales	15	1.910%
15/04/2019	500 000	0	500 000	Obligations internationales	7	1.625%
23/05/2019	500 000	0	500 000	Obligations internationales	10	1.125%
20/09/2019	36 912	0	36 912	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/09/2019	10 000	0	10 000	Obligations internationales	20	1.165%
03/10/2019	500 000	0	500 000	Obligations internationales	9	0.375%
14/10/2019	25 000	0	25 000	Obligations internationales	17	0.730%
07/05/2020	750 000	0	750 000	Obligations internationales	7	0.875%
14/05/2020	10 000	0	10 000	Obligations internationales	15	1.555%
11/06/2020	750 000	0	750 000	Obligations internationales	9	1.250%
28/10/2020	500 000	0	500 000	Obligations internationales	6	0.010%
09/11/2020	6 756	0	6 756	Obligations internationales	11	Taux indexé
11/01/2021	12 890	0	12 890	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2021	500 000	0	500 000	Obligations internationales	12	0.875%
03/05/2021	19 160	0	19 160	Obligations internationales	10	Taux indexé
25/10/2021	500 000	0	500 000	Obligations internationales	10	0.875%
08/11/2021	10 062	0	10 062	Obligations internationales	11	Taux indexé
18/01/2022	500 000	0	500 000	Obligations internationales	8	0.750%
07/03/2022	7 674	0	7 674	Obligations internationales	4	Taux indexé
03/05/2022	99 996	0	99 996	Obligations internationales	10	Taux indexé
23/06/2022	50 000	0	50 000	Obligations internationales	12	CMS
28/07/2022	90 000	0	90 000	Obligations internationales	8	0.750%
03/08/2022	100 000	0	100 000	Obligations internationales	8	0.750%
19/09/2022	1 000 000	0	1 000 000	Obligations internationales	5	3.375%
23/09/2022	10 000	0	10 000	Obligations internationales	7	E3M+1.780%
01/12/2022	500 000	0	500 000	Obligations internationales	10	4.250%
12/04/2023	100 000	0	100 000	Obligations internationales	10	0.875%
28/04/2023	25 000	0	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé
02/05/2023	19 631	0	19 631	Obligations internationales	10	Taux indexé
19/05/2023	104 000	0	104 000	Obligations internationales	10	3.982%
22/05/2023	50 456	0	50 456	Obligations internationales	8	4.300%
22/05/2023	32 698	0	32 698	Obligations internationales	5	3.700%
22/05/2023	500 000	0	500 000	Obligations internationales	5	3.875%
07/06/2023	25 000	0	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé

29/06/2023	50 000	0	50 000	Obligations internationales	10	0.875%
11/09/2023	5 897	0	5 897	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	57 184	0	57 184	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	61 982	0	61 982	Obligations internationales	5	3.500%
11/09/2023	52 538	0	52 538	Obligations internationales	8	4.000%
02/10/2023	500 000	0	500 000	Obligations internationales	8	4.125%
13/11/2023	19 574	0	19 574	Obligations internationales	5	Taux indexé
13/11/2023	24 742	0	24 742	Obligations internationales	5	Taux indexé
01/12/2023	750 000	0	750 000	Obligations internationales	11	4.125%
09/01/2024	32 058	0	32 058	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2024	34 463	0	34 463	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/04/2024	750 000	-471	749 529	Obligations internationales	9	3.625%
13/05/2024	35 842	0	35 842	Obligations internationales	10	Taux indexé
13/05/2024	72 182	0	72 182	Obligations internationales	10	4.200%
18/06/2024	8 007	0	8 007	Obligations internationales	10	Taux indexé
17/09/2024	77 589	0	77 589	Obligations internationales	13	4.800%
17/09/2024	33 454	0	33 454	Obligations internationales	10	Taux indexé
17/09/2024	65 269	0	65 269	Obligations internationales	11	Taux indexé
23/09/2024	29 726	0	29 726	Obligations internationales	6	Taux indexé
25/10/2024	500 000	-339	499 661	Obligations internationales	10	3.309%
04/11/2024	4 216	0	4 216	Obligations internationales	11	Taux indexé
04/11/2024	8 766	0	8 766	Obligations internationales	11	Taux indexé
14/01/2025	83 498	0	83 498	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/01/2025	52 020	0	52 020	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/01/2025	36 148	0	36 148	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/02/2025	37 061	0	37 061	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/02/2025	27 394	0	27 394	Obligations internationales	10	Taux indexé
22/04/2025	25 146	0	25 146	Obligations internationales	10	Taux indexé
22/04/2025	24 866	0	24 866	Obligations internationales	10	Taux indexé
22/04/2025	31 887	0	31 887	Obligations internationales	10	Taux indexé
06/05/2025	500 000	-353	499 647	Obligations internationales	7	3.307%
27/05/2025	18 434	0	18 434	Obligations internationales	10	Taux indexé
17/07/2025	750 000	-558	749 442	Obligations internationales	10	3.635%
09/09/2025	43 763	0	43 763	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/09/2025	56 431	0	56 431	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/09/2025	27 929	0	27 929	Obligations internationales	10	Taux indexé
15/09/2025	15 647	0	15 647	Obligations internationales	12	4.000%
04/11/2025	86 289	0	86 289	Obligations internationales	13	4.000%
04/11/2025	73 171	0	73 171	Obligations internationales	11	Taux indexé
04/11/2025	36 800	0	36 800	Obligations internationales	11	Taux indexé
05/12/2025	500 000	0	500 000	Obligations internationales	5	3.128%
	13 573 208	-1 722	13 571 486			

Note 14. Autres Passifs

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2025	31.12.2024
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	10 491	3 729
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	909 225	328 373
Etat	121 479	109 443
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	50 819	37 344
Charges sociales	23 771	13 726
Versements sur titres restant à effectuer	100 095	100 370
Divers	-3 940	13 384
TOTAL	1 211 941	606 369

Note 15. Comptes de régularisation – Passif

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2025	31.12.2024
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	417 085	333 285
Produits constatés d'avance	328 746	386 754
Charges à payer	414 811	458 184
Comptes d'ajustement	5 861	6 179
Comptes de régularisation divers	6 852	10 637
TOTAL	1 173 355	1 195 039

Note 16. Provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2024	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations	31.12.2025
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	8 649	3 353	-	-2 409	-	9 593
Provisions pour engagement de retraite	22 206	1 318	-	-455	-426	22 643
Provisions pour litiges	1 067	2 441	-345	-360	-	2 803
Provisions épargne-logement	6 011	4 584	-	-	-	10 595
Autres provisions	1 573	80	-	-957	-	696
Provisions pour charges de personnel	770	197	-117	-43	-	807
TOTAL	40 276	11 973	-462	-4 224	-426	47 136
Variation nette					6 861	

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation compris entre 3,46% et 4,11%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0% et 6,17% et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,84% et 3,51%. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Ventilation de la variation nette des provisions :

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Produit net bancaire	6 393	-4 432
Charges générales d'exploitation	-476	2 216
Coût du risque	944	2 009
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
Exceptionnel	-	-
TOTAL	6 861	-207

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement :

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	3 910 494	-2 737	4 420 819	-2 620
Ancienneté de moins de 4 ans	460 729	-580	417 401	-124
Ancienneté de 4 à 10 ans	127 551	-493	649 891	-311
Ancienneté de plus de 10 ans	3 322 215	-1 664	3 353 527	-2 185
Comptes épargne-logement	914 985	-7 335	903 573	-2 922
TOTAL	4 825 480	-10 071	5 324 392	-5 542

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	28 845	-329	19 579	-146
Comptes épargne-logement	14 267	-194	10 173	-322
TOTAL	43 111	-523	29 752	-468

Note 17. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité de remboursement anticipé
Titres subordonnés	30 000	eur	3,40%	14/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	750 000	eur	3,38%	11/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	3,50%	09/02/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	25 000	eur	3,81%	28/01/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	4,81%	15/05/2035	Tier 2	oui
Titres subordonnés	499 720	eur	3,25%	01/06/2026	Tier 2 Capital	non
Dettes rattachées	61 938					
TOTAL	2 366 658					

Note 18. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	1 258 075	-	-	1 258 075
PRIME D'EMISSION	9 837	-	-	9 837
TOTAL RESERVES	1 068 717	5 996	-	1 074 712
Réserve légale	231 418	5 996	-	237 413
Réserves facultatives et statutaires	786 282	-	-	786 282
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	51 017	-	-	51 017
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 579	11	-	4 590
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 975	-39 975	29 602	29 602
Intérêts versés sur actions	-	33 968	-	-
TOTAL	2 381 183	-0	29 602	2 376 817

Le capital est composé de 125 807 499 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 1 258 074 990 euros.

Note 19. Opérations avec les établissements du réseau

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les établissements du réseau	19 911 629	19 651 739
A vue	17 803 754	17 698 593
A terme	2 107 875	1 953 146
Dettes sur les établissements du réseau	11 058 540	10 707 188
A vue	634 355	770 414
A terme	10 424 185	9 936 774

Note 20. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	22 545 450	7 544 917	14 105 182	13 457 304	1 054 038	58 706 891
à vue	17 974 605	0	0	0	2 359	17 976 964
à terme	4 570 844	7 544 917	14 105 182	13 457 305	1 051 679	40 729 927
Créances sur la clientèle	499 963	36 198	156 055	419 992	1 005	1 113 213
créances commerciales	2 413	0	0	0	0	2 413
autres concours à la clientèle	15 389	36 198	156 055	419 993	832	628 467
comptes ordinaires débiteurs	482 160	0	0	0	173	482 333
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 319 878	857 513	3 634 930	4 985 910	106 427	10 904 658
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	15 904 130	3 357 098	20 134 014	31 907 107	973 787	72 276 136
à vue	14 588 948	0	0	0	511 921	15 100 869
à terme	1 315 182	3 357 098	20 134 014	31 907 107	461 866	57 175 267
Opérations avec la clientèle	-4 093 013	2 075 817	381 072	392 061	104 771	-1 139 293
comptes d'épargne à régime spécial	-5 304 067	291 600	194 817	342 958	84 144	-4 390 547
à vue	-8 385 186	0	0	0	2	-8 385 184
à terme	3 081 119	291 600	194 817	342 958	84 143	3 994 637
autres dettes	1 211 053	1 784 217	186 255	49 103	20 627	3 251 254
à vue	896 268	0	0	0	1 702	897 970
à terme	314 785	1 784 217	186 255	49 103	18 924	2 353 284
Dettes représentées par un titre	1 519 115	3 219 786	5 757 507	7 488 407	222 632	18 207 447
bons de caisse	111	4 000	6 865	0	276	11 252
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 019 100	2 708 050	303 223	371 980	49 962	4 452 315
emprunts obligataires	499 904	507 736	5 447 420	7 116 426	172 394	13 743 880

Note 21. Actifs et passifs en devise

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2025 à 204 259 milliers d'euros et 265 546 milliers d'euros.

Note 22. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés	3 895 327	3 251 999
Engagements de financement	510 014	507 645
en faveur des établissements de crédit	231 000	223 926
en faveur de la clientèle	279 014	283 719
Engagements de garantie	3 373 541	2 741 166
d'ordre d'établissements de crédit	90 454	73 834
d'ordre de la clientèle	3 283 087	2 667 332
Engagements sur titres	11 772	3 188
autres engagements donnés	11 772	3 188
Engagements reçus	13 721 206	13 300 722
Engagements de financement	13 329 718	12 858 440
reçus des établissements de crédit	13 329 718	12 858 440
Engagements de garantie	232 693	261 933
reçus des établissements de crédit	232 693	261 933
Engagements sur titres	158 794	180 349
autres engagements reçus	158 794	180 349

Suite à la réforme du dispositif de liquidité en date du 10 octobre 2024 de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Mutuel Arkéa s'engage à constituer un gage-espèces au profit de la CRH qui ne se traduirait par une contribution en trésorerie auprès de la CRH qu'en cas de perte de ratings durant les périodes de pré-testing.

Au 31/12/2025, Crédit Mutuel Arkéa n'a aucune obligation arrivant à échéance avant le 30/09/2026, il n'y a donc aucun engagement de financement données en faveur de la CRH.

Les engagements reçus comprennent la garantie reçue de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 17 milliers d'euros au titre des prêts garantis par l'Etat distribués par Crédit Mutuel Arkéa.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Banque de France	13 739 416	13 596 028
Caisse des Dépôts et Consignations	449 428	495 434
Banque Européenne d'Investissement	522 666	365 044
Arkéa Home Loans SFH	6 399	3 360
Caisse de Refinancement de l'Habitat	3 112	3 061
Arkéa Public Sector SCF	1 187	732
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	986	1 194
TOTAL	14 723 194	14 464 853

Note 23. Opérations sur instruments financiers à terme

Valeur nominale des contrats

Par nature

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL
OPERATIONS FERMES						
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-	-	-
contrats de taux	-	-	-	95 246 020	-	95 246 020
contrats de change	-	-	-	-	-	-
autres opérations	-	-	-	3 715 511	-	3 715 511
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
accords de taux futurs	-	-	-	-	-	-
swaps de taux	128 025 887	-	128 025 887	21 311 496	-	21 311 496
swaps financiers	-	-	-	-	-	-
autres opérations	-	-	-	6 302 155	-	6 302 155
OPERATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux plancher/plafond	-	-	-	-	-	-
achetés	13 407 251	-	13 407 251	5 770 669	4 352 910	10 123 579
vendus	217 449	4 848 552	5 066 002	4 906 427	-	4 906 427
Options de taux, change et autres	-	-	-	-	-	-
achetées	172 135	-	172 135	240 467	-	240 467
vendues	172 135	-	172 135	240 467	-	240 467
TOTAL	141 994 856	4 848 552	146 843 408	137 733 212	4 352 910	142 086 122

(1) Les swaps d'intérêts conclus de gré à gré pour lesquels une compensation centrale est effectuée sont reclassés en opération relevant du gré à gré pour 102 156 956 milliers d'euros en 2025.

Par durée restant à courir

(En milliers d'euros)

	31.12.2025			
	- de 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
INSTRUMENTS DE TAUX	-	-	-	-
Marché de gré à gré	-	-	-	-
Swaps de taux	11 950 772	47 958 271	68 116 843	128 025 886
Contrats de taux plancher / plafond	3 183 227	11 564 728	4 069 567	18 817 522
Autres options	-	-	-	-
TOTAL	15 133 999	59 522 999	72 186 410	146 843 408

Juste valeur

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
INSTRUMENTS DE TAUX	635 990	195 237
AUTRES OPTIONS	-	-

Note 24. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (1)	3 490 738	-3 503 984	4 576 572	-4 384 274
Opérations avec la clientèle	117 359	-304 205	117 424	-380 609
Obligations et autres titres à revenu fixe	438 239	-488 188	305 152	-507 400
Autres opérations	5 154	-2	8 106	-1
TOTAL	4 051 490	-4 296 379	5 007 254	-5 272 284

(1) Dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 88 416 milliers d'euros au 31.12.2025 et 107 561 milliers d'euros au 31.12.2024.

Note 25. Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Actions et autres titres à revenu variable	109	125
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	302 686	338 087
TOTAL	302 795	338 212

Note 26. Commissions

(En milliers d'euros)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	16	-2 629	176	-2 754
Opérations avec la clientèle	1 169	-	4 310	-
Opérations sur titres	582	-1 169	816	-1 195
Opérations de change	100	-	78	-
Opérations sur hors-bilan	2 569	-1 870	-320	7 651
Prestations de services financiers	53 052	-68 326	63 526	-77 159
TOTAL	57 489	-73 994	68 586	-73 457

Note 27. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille

Portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	872	-221
Opérations sur instruments financiers à terme	67	191
De taux d'intérêt	67	191
De cours de change	-	-
Divers	-	-
TOTAL	939	-30

Portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Opérations sur titres de placement	-	-
Plus-values de cession	32 953	34 643
Moins-values de cession	-10 774	-2 799
Dotations aux dépréciations	-23 085	-48 981
Reprises des dépréciations	27 208	14 416
TOTAL	26 303	-2 721

A noter qu'au 31.12.2024, un total de - 13 055 milliers d'euros concernait des titres de participation. Ce montant aurait dû figurer dans la rubrique des gains ou pertes sur actifs immobilisés. Le total de la rubrique gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés aurait ainsi été de + 10 334 milliers d'euros au 31.12.2024.

Note 28. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel	-503 391	-492 741
Salaires et traitements	-288 757	-292 480
Charges sociales	-133 246	-132 837
dont charges de retraite	-31 606	-31 448
Intéressement et participation	-34 749	-23 929
Impôts et taxes afférentes	-46 639	-43 495
Autres frais administratifs	392 996	313 259
Impôts et taxes	-10 138	-14 149
Services extérieurs (1)	-285 274	-289 443
Charges refacturées	688 408	616 851
TOTAL	-110 395	-179 482

(1) Conformément à l'article 27 du règlement ANC n° 2022-06, à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025, les transferts des charges sont supprimés. Au titre de l'exercice 2024, les transferts de charges sont de 401 K€.

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2025	31.12.2024
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 190	1 921
Cadres	3 869	3 858
TOTAL	6 059	5 779

À méthode comparable avec celle de 2025, les effectifs pour l'exercice 2024 sont de 3 873 collaborateurs cadres et 2 263 collaborateurs employés, soit un total de 6 136 personnes.

La rémunération globale allouée aux membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 420 milliers d'euros en 2025 (contre 1 354 milliers d'euros en 2024).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 3 379 milliers d'euros (*) (contre 2 216 milliers d'euros au 31 décembre 2024), y compris l'indemnité de fin de mandat de l'ancienne directrice générale déléguée.

(*) La Directrice générale, la Directrice générale déléguée, les Directeurs généraux délégués.

Note 29. Coût du risque

(En milliers d'euros)

		31.12.2025	31.12.2024
CREANCES	Dotations	-2 041	-1 395
	Reprises utilisées	719	447
	Reprises devenues disponibles	1 695	957
	Récupération sur créances amorties	8	95
	Créances irrécouvrables couvertes	-719	-378
	Créances irrécouvrables non couvertes	-272	-89
RISQUES HORS-BILAN	Dotations	-3 353	-3 790
	Reprises utilisées	-	-
	Reprises devenues disponibles	2 409	1 780
TITRES	Dotations	-1 350	-698
	Reprises	-	-
PROVISIONS POUR AUTRES	Dotations	-	-
RISQUES ET CHARGES	Reprises	-	-
	SOLDE	-2 904	-3 070

Note 30. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

	Dotations aux dépréciations (1)	Moins-values de cessions (2)	Reprises des dépréciations (3)	Plus-values de cessions	31.12.2025
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-	-	113	113
Participations, autres titres détenus à long terme	-31 880	-33 523	39 084	2	-26 317
Parts dans les entreprises liées	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	-31 880	-33 523	39 084	115	-26 204

A noter qu'au 31.12.2024, un total de - 13 055 milliers d'euros figurait dans la rubrique des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés au lieu de la rubrique des gains ou pertes sur actifs immobilisés. Le total de la rubrique gains ou pertes sur actifs immobilisés aurait ainsi été de - 56 296 milliers d'euros au 31.12.2024 après prise en compte de ces opérations.

Note 31. Résultat Exceptionnel

(En milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Péréquation versée	-21 224	-
Charges exceptionnelles diverses	-	-71
Produits exceptionnels divers	-	-
TOTAL	-21 224	-71

Note 32 . Impôt sur les bénéfices

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2025	31.12.2024
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées (1)	-6 358	912
Apport des filiales intégrées (2)	88 638	104 146
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	-1	-1
TOTAL	82 279	105 057
Résultat avant impôt et FRBG	-99 690	-166 453

(1) Dont contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises : 12 448 milliers d'euros.

(2) Dont contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises : 14 463 milliers d'euros.

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33. Intégration Fiscale

Crédit Mutuel Arkéa est la société mère d'un groupe fiscalement intégré au sens des dispositions des articles 223 et suivants du code général des impôts. Ce groupe comprend au 31.12.2025 : Arkéa Assistance, Arkéa Bourse Retail, Arkéa Direct Bank, Arkéa Lending Services, Arkéa SCD, Arkéa Sécurité, Caisse Régionale du CMSO, Château Calon Ségur, Des 2Terroirs, Izimmo, Les Terroirs de Suravenir, Nextalk, Suravenir, Suravenir Assurances, Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel Sud-Ouest.

Note 34. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 35. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site :

https://www.cm-arka.com/arka/banque/assurances/c_9172/fr/documents-d-enregistrement-universels

Note 36. Rapport de Gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon / BREST

Note 37. Evénements post clôture

Néant